

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022

Direction Technique – N°05.06.2022.178

Objet : Groupement de commandes : Marché relatif à l'exploitation des installations thermiques, de production d'eau chaude, de ventilation, de froid et de traitement des eaux – Avenant n° 8

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, MM. DABO Infali, SARR Yaya, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, KIVATA Guy, Mmes PALMENTIER Corine, BALEM Sandrine, LEFEBVRE Laetitia, LERICHE Evelyne, DENOS Clélia, M. DEM Ibrahim.

POUVOIRS :

Mme COLOMBOTTI Monique a donné pouvoir à M. BERTHOU Fabrice.

M. HOUNKPATI Jean-David a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à M. ARBI Rachid.

M. BOURREAU Marc a donné pouvoir à Mme LERICHE Evelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TARSIA Rosario

RAPPORTEUR : Fabrice BERTHOU

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Code de la Commande Publique.
- La délibération n°01.03.2017.33 en date du 4 mai 2017 relatif au marché d'exploitation des installations thermiques, de production d'eau chaude, de ventilation, de froid et de traitement des eaux.
- Les avenants au marché intervenus par délibérations n° 06.03.2018.37 en date du 21 juin 2018, n° 02.05.2018.75 en date du 13 décembre 2018, n°14.05.2019.64 en date du 03 Octobre 2019, n° 03.06.2020.74 en date du 08 Octobre 2020, n°07.07.2020.90 en date du 17 Décembre 2020, n°23.02.2022.116 en date du 23 février 2022, n°03.04.2022.145 en date du 12 mai 2022.
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 septembre 2022.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Groupement de commandes : Marché relatif à l'exploitation des installations thermiques, de production d'eau chaude, de ventilation, de froid et de traitement des eaux - Avenant n. 8

Date de transmission de l'acte : 04/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2022

Numéro de l'acte : 05-06-2022-178 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20220929-05-06-2022-178-DE

Date de décision : 29/09/2022

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

Par délibération n° 01.03.2017.33 en date du 04 mai 2017, il a été décidé de conclure un marché relatif à l'exploitation des installations thermiques, de production d'eau chaude, de ventilation, de froid et de traitement des eaux, en contrat de type « MTI », marché température avec intéressement sur huit années pour les 26 bâtiments répartis sur la ville et le CCAS, couvrant la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2024, et comprenant les prestations suivantes :

- Poste p1 combustible,
- Poste p2 prestations de conduite et d'entretien,
- Poste p9 traitement de l'eau,
- Poste p3 garantie totale,
- P3/1 MRE (maintien remise en état),
- P3/2 renouvellement avec travaux d'amiante.

Pour un montant annuel de 178 966,24 euros HT (cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-six euros et vingt-quatre centimes) soit 214 759,49 euros TTC (TVA à 20 %).

Postes	Montant total Initial HT/an	Montant initial forfaitaire HT/an	Montant initial proportionnel (*) HT/an
P1	79 871,76 €	72 961,00 €	6 910,76 €
P2	54 290,00 €	53 935,20 €	354,80 €
P3	44 804,48 €	44 804,48 €	0,00 €
Total HT	178 966,24 €	171 700,68 €	7 265,56 €

Par délibération n° 06.03.2018.37 en date du 21 juin 2018, Il a été approuvé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- la modification des horaires de chauffage sur plusieurs sites,
- la modification des cibles de consommation et redevances P1,
- la scission de la redevance globale dite « unité centrale de production » et de la répartir sous deux appellations.

Le montant de l'avenant n°1 s'élevait à la somme de 1 036,14 euros HT (mille trente-six euros et quatorze centimes). Le montant du marché a été ainsi porté à 180 002,38 euros HT/an (cent quatre-vingt mille deux euros et trente-huit centimes) soit 216 002,86 euros TTC/an.

Par délibération n° 02.05.2018.75 en date du 13 décembre 2018, Il a été approuvé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- la modification des horaires de chauffage sur plusieurs sites,
- la modification des cibles de consommation et redevances P1.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élevait à la somme de - 1 266,83 euros HT (moins mille deux cent soixante-six euros et quatre-vingt-trois centimes). Le montant du marché était ainsi porté à 178 735,55 euros HT/an (cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-cinq euros et cinquante-cinq centimes) soit 214 482,66 euros TTC/an.

Par délibération n°14.05.2019.64 en date du 03 Octobre 2019, il a été approuvé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous à compter du 1er septembre 2019 :

- la modification des cibles de consommation et redevances P1 suite au bilan des consommations dans le rapport d'exploitation Année 2018,
- la neutralisation de l'intéressement de l'unité centrale de production le temps des travaux de réhabilitation et la facturation sur la consommation réelle.

Le montant de l'avenant n° 3 s'élevait à la somme de - 3 266,45 euros HT (moins trois mille deux cent soixante-six euros et quarante-cinq centimes). Le montant du marché était ainsi porté à 175 469,10 euros HT/an (cent soixante-quinze mille quatre cent soixante-neufs euros et dix centimes) soit 210 562,92 euros TTC/an.

Par délibération n° 03.06.2020.74 en date du 08 Octobre 2020, il a été approuvé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous à compter du 1er septembre 2020 :

- la modification des cibles de consommation et redevances P1 suite au bilan des consommations dans le rapport d'exploitation Année 2019 et aux travaux de l'unité centrale de production et de la médiathèque,
- la modification de la redevance P2 suite aux matériels complémentaires liés aux travaux de l'unité centrale de production et de la médiathèque.

A compter du 1^{er} Septembre 2021 :

- la modification des redevances P3 suite aux matériels complémentaires liés aux travaux de l'unité centrale de production et de la médiathèque.

Le montant de l'avenant n° 4 s'élève à la somme de - 264,73 euros HT (moins deux cent soixante-quatre euros et soixante-treize centimes). Le montant du marché était ainsi porté à 175 204,37 euros HT/an (cent soixante-quinze mille deux cent quatre euros et trente-sept centimes) soit 210 245,24 euros TTC/an.

Par délibération n°07.07.2020.90 en date du 17 Décembre 2020, il a été approuvé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous à compter du 26 octobre 2020 :

- la modification des horaires de chauffage sur l'école Prévert, l'association du sillage occupant depuis la rentrée scolaire les locaux de Prévert de 7h à 19h du lundi au vendredi et tout au long de l'année (soit environ 968 heures supplémentaires par an sur la saison de chauffe),
- la modification de la cible de consommation et redevances P1 sur l'école Prévert liée aux modifications d'horaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Le montant de l'avenant n° 5 s'élève à la somme de 774, 40 euros HT (sept cent soixante-quatorze euros et quarante centimes). Le montant du marché était ainsi porté à 175 978,77 euros HT/an (cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix-sept centimes) soit 211 174, 52 euros TTC/an.

Par délibération n°23.02.2022.116 en date du 23 Février 2022, il a été approuvé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- La prise en charge des nouvelles installations (MTI – P1, P2 et P3) avec intégration des horaires de chauffage pour la Maison des Associations. Ce site remplace l'Ancien Cabinet Médical.
- L'application d'une moins-value de la redevance P2 et P3 pour l'UCPR suite à suppression de l'évaporateur de la cave à vin.
- La mise en place de nouvelles boîtes électroniques à clés permettant l'accès aux chaufferies.

Le montant de l'avenant n° 6 s'élève à la somme de 2 093,00 euros HT (deux mille quatre-vingt-treize euros). Le montant du marché était ainsi porté à 178 071,77 euros HT/an (cent soixante-dix-huit mille soixante-onze euros et soixante-dix-sept centimes) soit 213 686, 12 euros TTC/an.

Par délibération n°03.04.2022.145 en date du 12 mai 2022, il a été approuvé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous à compter du 1^{er} Avril 2022 :

- La modification des cibles de consommation et redevances P1 au vu des modifications des températures ambiantes revues à la baisse sur les sites suivants :

- Salles Cerdan & Chevalier
- Salles Pons & Lambert
- Vestiaires Lemarie
- Médiathèque G.Sand
- Maison de quartier Bobby La Pointe
- Hôtel de Ville
- UCPR
- Maison Ambroise

à la suite de la hausse du prix du gaz et du fait de l'engagement de la collectivité dans la baisse de ses consommations

Le montant de l'avenant n° 7 s'élève à la somme de -3 806,00 euros HT (moins trois mille huit cent six euros). Le montant du marché était ainsi porté à 174 265,77 euros HT/an (cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-cinq euros et soixante-dix-sept centimes) soit 209 118, 92 euros TTC/an.

Il est de nouveau proposé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous à compter du 1^{er} Septembre 2022 :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

- La modification des cibles de consommation NB (1755 au lieu de 1933) à la suite des travaux d'isolation (calorifuge, combles et planchers) réalisés par la ville de Cléon et en lien avec les actions d'optimisations énergétiques de l'exploitant,
- La suppression des prestations P1, P2 et P3 pour le site de l'ex-Ecole du Bois Rond, ce bâtiment étant voué à la démolition,
- La prise en charge du P1 en marché Combustible et Prestation (CP) , ex logement du gardien (complexe sportif) qui sera transformé en Maison des Associations.

Postes	Montant total Après Avenant n°1 HT/an	Montant Après Avenant n°1 forfaitaire HT/an	Montant Après Avenant n°1 proportionnel HT/an
P1	80 907,90 €	73 997,14 €	6 910,76 €
P2	54 290,00 €	53 935,20 €	354,80 €
P3	44 804,48 €	44 804,48 €	0,00 €
Total HT	180 002,38 €	172 736,82 €	7 265,56 €

Postes	Montant total Avenant n°2 HT/an	Montant Avenant n°2 forfaitaire HT/an	Montant Avenant n°2 proportionnel HT/an
P1	-1 266,83 €	-1 266,83 €	0,00 €
P2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
P3	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total HT	-1 266,83 €	-1 266,83 €	0,00 €

Postes	Montant total Avenant n°3 HT/an	Montant Avenant n°3 forfaitaire HT/an	Montant Avenant n°3 proportionnel HT/an
P1	-3 266,45 €	-3 266,45 €	0,00 €
P2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
P3	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total HT	-3 266,45 €	-3 266,45 €	0,00 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Postes	Montant total Avenant n°4 HT/an	Montant Avenant forfaitaire n°4 HT/an	Montant Avenant proportionnel n°4 HT/an
P1	-2 857,23 €	-2 857,23 €	0,00 €
P2	1 632,50 €	1 632,50 €	0,00 €
P3	960,00 €	960,00 €	0,00 €
Total HT	- 264,73 €	- 264,73 €	0,00 €

Postes	Montant total Avenant n°5 HT/an	Montant Avenant forfaitaire n°5 HT/an	Montant Avenant proportionnel n°5 HT/an
P1	774,40 €	774,40 €	0,00 €
P2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
P3	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total HT	774,40 €	774,40 €	0,00 €

Postes	Montant total Avenant n°6 HT/an	Montant Avenant forfaitaire n°6 HT/an	Montant Avenant proportionnel n°6 HT/an
P1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
P2	2°100,00 €	2°100,00 €	0,00 €
P3	-7,00 €	-7,00 €	0,00 €
Total HT	2°093,00 €	2°093,00 €	0,00 €

Postes	Montant total Avenant n°7 HT/an	Montant Avenant forfaitaire n°7 HT/an	Montant Avenant proportionnel n°7 HT/an
P1	-3°806,00 €	-3°806,00 €	0,00 €
P2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
P3	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total HT	-3°806,00 €	-3°806,00 €	0,00 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Postes	Montant total Avenant n°8 HT/an	Montant Avenant forfaitaire n°8 HT/an	Montant Avenant n°8 proportionnel HT/an
P1	-4°170,84 €	-4°170,84 €	0,00 €
P2	-1 669,80 €	-1 669,80 €	0,00 €
P3	-2494,75 €	-2494,75 €	0,00 €
Total HT	-8°335,39 €	-8°335,39 €	0,00 €

Postes	Montant total Après Avenant n°8 HT/an	Montant Après Avenant n°8 forfaitaire HT/an	Montant Après Avenant n°8 proportionnel HT/an
P1	66 314,95€	59 404,19 €	6°910,76 €
P2	56 352,70 €	55 997,90 €	354,80 €
P3	43 262,73 €	43 262,73 €	0,00 €
Total HT	165 930,38 €	158 664 ,82€	7°265,56 €

Le montant de l'avenant n° 8 s'élève à la somme de - 8 335,39 euros HT (moins huit mille trois cent trente-cinq euros et trente-neuf centimes). Le montant du marché serait ainsi porté à 165 930,38 euros HT/an (cent soixante-cinq mille neuf cent trente-euros et trente-huit centimes) soit 199 116, 46 euros TTC/an.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'avenant n°8 joint en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour copie conforme,

Cléon, le 29 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr